

Championnats d'hiver open des Maîtres d'Ile de France



4 et 5 Mars 2017

25m



VOIR DATES D'ENGAGEMENT SUR EXTRANAT.FR
Lieu sera précisé ultérieurement

■ Équipement

Bassin de 25 mètres

■ Catégories d'âges

■ Épreuves individuelles

C0	20 à 24 ans	1997 / 1993
C1	25 à 29 ans	1992 / 1988
C2	30 à 34 ans	1987 / 1983
C3	35 à 39 ans	1982 / 1978
C4	40 à 44 ans	1977 / 1973
C5	45 à 49 ans	1972 / 1968
C6	50 à 54 ans	1967 / 1963
C7	55 à 59 ans	1962 / 1958

C8	60 à 64 ans	1957 / 1953
C9	65 à 69 ans	1952 / 1948
C10	70 à 74 ans	1947 / 1943
C11	75 à 79 ans	1942 / 1938
C12	80 à 84 ans	1937 / 1933
C13	85 à 89 ans	1932 / 1928
C14	90 à 94 ans	1927 / 1923
C15	95 et après	1922 et avant

■ Épreuves de relais

R1	Entre 100 et 119 ans
R2	120 / 159 ans
R3	160 / 199 ans
R4	200 / 239 ans

R5	240 / 279 ans
R6	280 / 319 ans
R7	320 / 359 ans
R8	360 ans et plus

■ Horaires

	2 ^{ème} et 4 ^{ème} réunion	3 ^{ème} réunion
Ouverture des portes	13h30	7h30
Début de la compétition	14h30	8h30

■ Règlement sportif

Conformément aux règles F.I.N.A. et de la F.F.N. Il n'y aura qu'un seul départ

Il n'y aura aucun temps limite d'engagement pour l'ensemble des épreuves.

Chaque nageur pourra participer à 5 épreuves individuelles et aux relais. Le cas échéant, en fonction de la durée des réunions et des possibilités d'accueil de la piscine le nombre des séries pourra être limité. La sélection se fera par ordre d'arrivée des engagements.

Pour les relais, en cas de changement d'un ou plusieurs nageurs, les relais devront rester dans la même catégorie d'âge et d'épreuve correspondant aux engagements. Si cela n'est pas le cas ils seront hors classement.

Les séries seront constituées en fonction des temps d'engagement.

Les compétiteurs devront respecter le règlement intérieur de l'établissement. A défaut, le nageur ou la nageuse ne pourra pas participer à l'épreuve pour laquelle il ou elle est engagé(e).

■ Programme

1 ^{ère} réunion Samedi 4 mars Ouverture portes : 13H00	3 ^{ème} réunion Dimanche 5 mars Ouverture portes : 8h00
200 Nage Libre Dames et Messieurs 100 4 Nages Dames et Messieurs 200 Brasse Dames et Messieurs 100 Papillon Dames et Messieurs	400 Nage Libre Messieurs et Dames 50 Papillon Messieurs et Dames 200 4 Nages Messieurs et Dames 50 Dos Messieurs et Dames 4x50 Nage Libre Messieurs Dames et mixte
2 ^{ème} réunion Samedi 4 mars Ouverture des portes : 18h00	4 ^{ème} réunion Dlimanche 5 mars Ouverture des portes : 14H00
100 Dos Dames et Messieurs 200 Papillon Dames et Messieurs 50 brasse Dames et Messieurs 100 Nage libre Dames et Messieurs	200 Dos Messieurs et Dames 50 Nage Libre Messieurs et Dames 100 Brasse Messieurs et Dames 4x50 4 Nages Messieurs Dames et mixte

NB : Mixte = moitié dames et moitié messieurs

■ Modalités d'engagement : voir *dispositions règlementaires communes à toutes les compétitions régionales.*

Les clubs devront engager leurs nageurs sur extranat.fr.

ATTENTION : Pour valider les bons de commande des engagements sur extranat.fr, il convient de cliquer **sur le symbole « euro »**, de valider la sélection puis valider définitivement. **Sans cette étape les engagements ne seront pas pris en compte.**

Une start-list paraîtra sur le site du CIF le 2 mars 2017.

Les nageurs devront obligatoirement être licenciés à la date du dépôt des engagements.

Les engagements et les forfaits sont soumis aux dispositions générales du règlement natation du C.I.F. : Le règlement *financier* se fera automatiquement sur la somme forfaitaire pour les clubs d'Ile de France.

Pour les clubs hors Ile de France merci d'adresser un chèque à l'ordre de « Comité Ile de France de Natation » au 163 boulevard Mortier 75020 Paris.

Les forfaits non déclarés avant le **28 février 2017 à 17h** ne bénéficieront pas de la remise et la totalité des droits restera acquise au C.I.F.

En cas de forfait, aucun certificat médical ne sera pris en compte.

■ Droits d'engagements

Voir la partie relative aux *Dispositions règlementaires communes à toutes les compétitions régionales.*

■ Officiels

1 officiel par club à partir de 5 nageurs engagés et pour chaque journée. A défaut, une amende sera appliquée selon le règlement du CIF.

■ Récompenses

Classement individuel: Une médaille aux trois premiers par catégorie d'âge.

Classement relais: Une médaille aux trois premiers relais par catégorie d'âge.

Une récompense sous la forme d'un équipement sera remise aux trois premières équipes d'Ile de France ayant été les plus performantes par cumul des points marqués par chacun des nageurs et nageuses du club engagés lors des championnats individuels hiver et été. Cette récompense sera remise lors de l'assemblée générale du CIF pour la saison considérée.

Rappel : Une nageuse ou un nageur, hors Ile de France, ou étranger engagé sur la compétition ne pourra prétendre au titre de champion d'Ile de France. Il sera néanmoins « vainqueur des championnats d'Ile de France open ». Le premier national sera déclaré champion d'Ile de France.

Les relais composés d'au moins un étranger ne pourront prétendre ni au titre de champion d'Ile de France ni détenir un record d'Ile de France mais seront déclarés vainqueurs des championnats d'Ile de France Open. Dans ce cas, le premier relais qui suit dans le classement et composé uniquement de nationaux sera déclaré champion d'Ile de France.

Les C0 ne peuvent pas être intégrés dans les relais. Si tel était le cas, ceux-ci ne seraient pas classés.